

**Le Bouteiller, Jean**, seigneur de Lessac en Guérande ( ?) (présent à la montre des 15 et 16 mai 1534)

Ce patronyme est anciennement attesté en pays guérandais. En effet, dans un fragment de compte portant sur l'année 1265, Alain Le Bouteiller se charge des droits de sceaux liés à la navigation soit d'une somme de 95 livres 10 sous (LA BORDERIE, Arthur de, *Recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne (XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, 1888, n° CXXVI, p. 218-219 ; ; POCQUET du HAUT-JUSSE, Barthélemy-Amédée, « Le plus ancien rôle des comptes du duché », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XXVI, 1946, p. 49-68, note 4, p. 50). Ce patronyme est porté par plusieurs familles comme le montrent les registres de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. 1) où sont mentionnés :

- Jean, en mai 1424 (f° 8), il est procureur de mai 1426-à mai 1427 (f° 8) ;
- prénom illisible], en mai 1442 (f° 14 v) ; ;
- maître Pierre, en mai 1451 (f° 21) ;
- Jean, seigneur de Lessac, en mai 1464 (f° 24 v°) ;
- maître Pierre à nouveau, en 1481, il est un des frères « cassés par l'abbé et les frères congregez » pour ne pas avoir obéi aux statuts (f° 27) ;
- Jean, présent en mai 1490 (f° 30) ;
- Jean, seigneur de Kervenel, en mai 1493 (f° 30 v°) ;
- Jean, seigneur de Lessac, en mai 1503 (f° 40) ;
- Jean, seigneur du Bois-Jollan, en mai 1509 (f° 37 v°) ;
- dom Jean, en mai 1513 (f° 45).

L'identification des membres de cette famille est complexe car parfois la situation seigneuriale (Lessac mais aussi Kervenel et Bois-Jollan...) de tel ou tel n'est pas précisée dans les documents, alors que les prénoms peuvent être les mêmes d'une branche à l'autre. Ainsi à l'époque de la montre, se trouve-il quatre, voire cinq, Le Bouteiller prénommés Jean. Toutefois, les seigneurs de Lessac qui nous occupent, dont la descendance masculine semble assurée durant la période envisagée, paraissent être restés fidèles au prénom Jean au cours du XV<sup>e</sup> siècle. Aussi, le registre de la montre ne précisant pas la terre possédée par le feudataire, son identification est des plus problématiques. Cependant, le fait que le Jean Le Bouteiller qui

comparaît est soumis à un niveau d'équipement militaire (celui des « faisans ung archie », transcription, f° 5 et site « Archives remarquables ») qui ne correspond plus à ses revenus nobles – qu'il estime ne valoir « guère plus de cent soulz » aussi demande-t-il la « non comparucion pour l'advenir » –, donne à penser qu'il a connu récemment quelque revers de fortune, aussi pourrait-il être seigneur de Lessac en Guérande, comme nous le verrons en présentant les différentes familles Le Bouteiller, cette seigneurie étant alors passée aux mains de Michel Le Boteuc, sénéchal de Guérande.

Parmi ceux qui, le 10 avril 1381, jurent la paix est cité Guillaume Le Bouteiller, écuyer qui pourrait être guérandais (MORICE, *op. cit.*, t II, col. 275), mais il doit être plus sûrement identifié à Guillaume Le Bouteiller, seigneur de La Chesnaye-au-Bouteiller en Roz-Landrieux (LE LABOUREUR, abbé, *Histoire généalogique de la maison des Budes*, 1656, p. 74).

Le 11 novembre 1395, Jean Le Bouteiller étant décédé, Jeanne, sa veuve, tutrice de leur fils Guillaume, présente un minu pour ce qui tenu du duc à foi, hommage et rachat en Guérande et Saint-André-des-Eaux, y figurent : quelques pièces de vigne, un pré, des rachats sur quelques tenues, dont celle de Folhoët, et 2 livres 2 deniers de rente (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1479). Guillaume pourrait se retrouver le 14 septembre 1444 (*ibid.*, B 1450).

Rédigée à une date inconnue, mais qu'il faut placer au début du XV<sup>e</sup> siècle (deuxième quart), une liste des vassaux tenant à la seigneurie de Campsillon des biens à foi, hommage et rachat accompagnés de leur valeur « comme l'en l'a peü savoir par commune renommé du païs », livre le nom de Jean Le Bouteiller avec un montant de revenu noble apprécié à 3 livres 10 sous (*ibid.*, 1 J 128/5). Le 18 mai 1420, il figure parmi les feudataires levés par la duchesse et réunis derrière le sire de Rieux pour la libération de Jean V, prisonnier des Penthièvre (MORICE, *op. cit.*, col. 1008). À la fin 1421 ou au début 1422, il cotise lors de l'emprunt levé par Jean Mauléon (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 205/3). Vers 1426, il est recensé parmi les nobles, dans la frairie de Saillé, lors de la réformation de la noblesse effectuée à Guérande, il est qualifié « de Lessac » (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6 ; Guérande). Il est en effet seigneur de Lessac ou plus exactement d'une des deux seigneuries de Lessac, puisque le 4 janvier 1427 (n.st.), Guillaume de Frenay, également seigneur de Lessac, rend aveu à Jean de Saint-Gilles, seigneur de Ranlieuc, pour des « heritaiges », situés en Escoublac « par devant » ceux de l'« hébergement » de Jean Le Bouteiller, les deux logis étant proches « un ranc de mesons et une cuisine » étant limités à l'est par la clôture de l'« herbregement » voisin (Arch.

dép. Loire-Atlantique, E 536). Ces deux seigneuries sont ensuite dénommées Lessac-Chevalier et Lessac-Bouteiller, toutes deux relevant de la seigneurie de Ranlieuc en Saint-André-des-Eaux (*ibid.*, E 536, 1<sup>er</sup> novembre 156). Dans cet acte, postérieur à notre période d'étude, Pierre Jouan seigneur de Trévené et de Lessac-Chevalier déclare qu'il détient, de la seigneurie de Ranlieuc, le droit de foi, hommage et rachat concernant la seigneurie de Lessac-Bouteiller. Manifestement, il s'agit d'un démembrement d'une seigneurie de Lessac dont l'origine, sans doute liée à un mariage, est antérieure à 1427.

Jean Le Bouteiller épouse Jeanne Baye. De ce mariage naît un fils également prénommé Jean. Jeanne Baye décède le 4 février 1434 (n. st.). Son fils, alors mineur, placé sous la garde de son père, reçoit les biens appartenant à sa mère qui lui venaient de la succession de son père Guillo Baye. Ceux tenus du duc à foi, hommage et rachat sont énumérés dans un minu présenté le 20 mars soit : 34 œillets de saline dont deux « frosts » par fortune de mer (*ibid.*, B 1465). Les 30 avril et 1<sup>er</sup> et 2 mai 1456, Jean Baye, dans son testament, désigne Jean Le Bouteiller, « seigneur de Lessac », comme un de ses exécuteurs testamentaires (*ibid.*, H 603, f<sup>o</sup> 20-20 v<sup>o</sup>).

Jean Le Bouteiller, expressément qualifié de seigneur de Lessac, en 1457, rend aveu de ce qu'il tient de la vicomté de Donges (Arch. dép. Morbihan, E 55, p. 82). Il est encore cité comme tel le 6 juillet 1464, avec Jean, son fils aîné, dans la constitution d'une rente constituée de 4 livres 3 sous 4 deniers auprès de Thibaud de Lesnerac, chapelain de la chapellenie Saint-Pierre d'Escoublac (Arch. dép. Loire-Atlantique, G 389). Nous supposons que c'est lui qui, le 16 juillet 1471, est mentionné comme époux de Jeanne Le Guennec dans une querelle concernant les droits de succession de Jeanne. Il est rappelé un précédent accord intervenu à la suite de la mort de Jean Le Guennec, père de Pierre, de Jean et de Jeanne, selon lequel Pierre, le fils aîné, cédait à sa sœur Jeanne 20 livres de rente quitte de charge. Cet accord fut accepté par Agaisse du Pé, veuve de Pierre et tutrice de Jeanne. L'assiette d'une partie de la rente (12 livres) fut réalisée. La mort de Jean le jeune et d'Agaisse rebat les cartes du « grand de la richesse et du nombre des enfants » et conduit au réexamen de la succession, Jeanne obtenant à cet effet une « relaxacion » de serment. Une première proposition des arbitres désignés – Olivier du Dreseuc, Jean André et Pierre Le Moël –, est repoussée par Jeanne. La seconde est acceptée et 30 livres de rente sont accordées à Jeanne, l'épouse de Jean Le Bouteiller, somme dans laquelle sont incluses les 12 livres déjà attribuées. C'est donc 18 livres dont l'assiette reste à faire, dont les deux tiers devront l'être en œillets de salines (*ibid.*, E 977).

Le 14 février 1472, il figure avec un autre Jean Le Bouteiller – sans doute son fils – et Pierre Le Bouteiller, parmi ceux qui s’engagent derrière le duc contre l’évêque de Nantes (*ibid.*, E 75/7, latin ; *ibid.*, E 75/8 ; *ibid.*, B 121, f° 194 v°-195 ; MORICE, *op. cit.*, t. III, f° 237-238, sur cette affaire, voir POCQUET du HAUT-JUSSE, *Les papes...*, p. 84 ; GALLICE, *Guérande...*, p. 128-130). Il se retrouve les : 23 septembre 1476 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1450) ; 3 mars 1478 (n.st.) (*ibid.*, B 1458) ; en juin 1480 (*ibid.*, B 751) ; 4 septembre 1480, il rend aveu à François de Coesmes, vicomte de Saint-Nazaire de ce qu’il tient de lui à foi, hommage et rachat soit 3 livres 1 sou, 4 deniers et 3 truellées d’avoine de rente et la moitié d’une dîme d’un fié commun, en Trégan et Tréballe, avec les héritiers de La Haye (*ibid.*, supplément féodal, 1 E 684, f° 21-21 v°) ; 11 septembre 1480, avec Jean de Saint-Aubin, il constitue, auprès de Jean de Kercabus chapelain de la chapellenie Saint-Pierre d’Escoublac, une rente d’un montant de 40 sous (*ibid.*, G 389) ; le 15 avril 1482 (*ibid.*, B 1450).

Lors des événements de 1487, lui ou son fils suit le sire de Rieux dans sa révolte contre le duc François II et, le 5 janvier 1487 (n. st.), le duc demande de s’informer au sujet d’une déclaration de Jean Le Bouteiller, et au besoin de le punir (*ibid.*, B 10, l’acte est daté du 26 novembre, là encore, le délai mis par la chancellerie à enregistrer certains actes et à les rendre exécutoires est notable ; il est enregistré le 1<sup>er</sup> avril 1487). Il figure (le père ou le fils ?) parmi ceux qui sont concernés par les lettres patentes qui, le 21 août 1487, prescrivent une enquête au sujet de « plusieurs cas, crimes, délitz de lez majesté, ingratitude, rébellion, désobéissance pour avoir suyvy le party des François » (GALLICE, *Guérande.... op. cit.*, p. 73 - 74).

Le 30 avril 1492, il vend à l’abbaye de Prières 10 journaux de terre sis à Coëtpéan en Saint-Molf pour 52 livres (Arch. dép. Morbihan, 3 H 2, p. 80-82). Cette vente et la constitution de rente, déjà évoquée, pourraient être le signe d’une situation financière peu satisfaisante. Il décède le 19 décembre 1494. Un mini de rachat présenté au roi pour les terres tenues de lui est présenté par son fils Jean Le Bouteiller, le 10 août 1495, y figurent des biens en Saint-Molf et Saint-André-des-Eaux soit quelques pièces de terre, de pré et de vignes, d’autres terres tenues à foi, hommage et rachat par des roturiers, 10 livres, 3 sous, 4 deniers 3 truellées d’avoine, 1 chapon de rente et une justice patibulaire située sur une « mocte » dans les landes en la paroisse de Saint-André-des-Eaux (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1484). L

Le 25 février 1500 (n.st.), Jean Le Bouteiller, seigneur de Lessac, rend hommage au vicomte de Saint-Nazaire (*ibid.*, supplément féodal, 1 E 684, f° 68), de même que Pierre Le Bouteiller (*ibid.*, supplément féodal, f° 69 v°). Le 29 novembre 1513, Jean Le Bouteiller,

seigneur de Lessac, veuf d'Andrée de La Haye et garde de René Le Bouteiller, est cité à propos d'une procédure concernant la succession en ligne maternelle et l'opposant à Jeanne du Panentrix, curatrice de la fille de feu Jean de La Haye, à cause de la succession de Thébaud de Montery, fils de feu Blanchet de Montery (*ibid.*, B 21, f° 265 v° ; voir encore BnF, ms. fr. 22318, f° 205) ; le 21 juin 1522, maintenue et sauvegarde sont adressées aux juges de Nantes et de Guérande en faveur de Jean Le Bouteiller sur plusieurs de ses maisons et métairies (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 27, f° 145.), signe que sa possession sur ces biens (dont la localisation n'est pas précisée) est mise en cause. Remarié, lui et son épouse, Marie Deno, seigneur et dame de Lessac, sont, le 27 mars 1530, partie prenante de la succession de Jean Deno et Marie Maubec, son épouse, père et mère de Guillaume Deno et Marie Deno, et encore de celle de Olive Lucas, leur aïeule (ROSMORDUC, *op. cit.*, t. III, p. 239). Devenu veuf, le 20 mars 1532, Jean Le Bouteiller, seigneur de Lessac, et garde naturel de René et Jean, ses enfants, est en procès à propos du « bas Lessac » avec Michel Le Boteuc sénéchal de Guérande, l'affaire portant sur une « promesse d'héritage », l'affaire est portée devant la cour de Nantes (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 34, f° 61 v°), celle de Ploërmel, le 23 mars (*ibid.*, B 34, f° 65), et est évoquée au conseil 18 avril 1532 (*ibid.*, B 34, f° 76.). Cette saisie de cours différentes, concomitante dans le temps, et la procédure d'appel disent l'importance de l'affaire et sa gravité, sans que le contenu nous soit précisé. Il faut sans doute penser que la possession de la seigneurie de Lessac est en jeu, puisqu' en mai 1534, lors de la montre, le seigneur de Lessac est Michel Le Boteuc. Dépossédé de cette seigneurie et de ses revenus, Jean Le Bouteiller pourrait ne plus être en mesure d'assumer ses obligations militaires antérieures et demande d'en être affranchi.



Guérande, château de Lessac, carte postale ancienne



Guérande, château de Lessac, carte postale ancienne

À cette lignée des Le Bouteiller, seigneur de Lessac, s'en ajoutent d'autres. En effet Jean Le Bouteiller qui décède le 30 avril 1433 n'est pas qualifié de seigneur de Lessac. Il laisse une veuve, Perrine de Coëtsal. Le couple étant sans descendance directe, le 21 juin

suisant, Jeanne du Darun – mère de Jean Le Bouteiller –, sœur germaine de Guillaume du Darun et sa seule héritière, présente un minu de rachat au duc pour ce qui est tenu de lui à foi, hommage et rachat pour l'« herbregement » de Trévenégat en Guérande. Jeanne du Darun décède le 4 avril 1434, la seigneurie de Trévenégat passe à Jean Le Bouteiller, neveu de Guillaume du Darun (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1461) qui le 10 juillet 1434 présente un minu des biens venus de Guillaume du Darun et de sa mère (*ibid.*, B 1461).

Cette branche fournit des gens de savoir. Deux Le Bouteiller, prénommés Guyon, sont notaires et exercent, l'un du 18 janvier 1425 (*ibid.*, E 1227/6) au 24 juin 1430 (*ibid.*, B 1458, une douzaine d'occurrences entre ces dates) et l'autre entre le 22 octobre 1447 (*ibid.*, G 301) et le 31 octobre 1451 (*ibid.*, 2 E 1250, f° 136). Ce dernier, en 1450, rend un compte comme receveur des régaires de l'évêque de Nantes à Guérande (*ibid.*, B 1520, f° 2141) et, avec son épouse Perrine, le 1<sup>er</sup> janvier 1451 (n. st.) il échange des pièces de terre avec Raoul Guillemain, de Belon en Escoublac (*ibid.*, E 1231/2),

Jean Le Bouteiller – sans doute celui-ci décédé en 1433 (ci-dessus) – exerce, lui aussi, comme notaire entre le 19 octobre 1410 (*ibid.*, G 304) et le 25 janvier 1423 (*ibid.*, E 1227/6, une dizaine d'occurrences entre ces dates). Il doit être ce clerc qui assure la rédaction de l'enquête de 1411 sur les droits respectifs de l'évêque et du duc à Guérande (*ibid.*, E 74/14, f° 78) et se retrouve comme sénéchal de la seigneurie de Soursac en Mesquer, relevant de la seigneurie de Beaulieu en Guérande (*ibid.*, 1 E 270).

La carrière la plus accomplie est celle d'un autre Jean, qui pourrait être le fils du précédent (KERHERVE. *Les gens...*, pour ce qui suit). Qualifié le 5 mai 1441, de « bien amé et feal conseiller » du duc (BLANCHARD, *op. cit.*, n° 2485), il siège à la chambre des comptes comme auditeur où, le 11 décembre 1448, il signe un apurement de compte (Arch. dép. Côtes-d'Armor, E 81). Il y est encore signalé en 1456 (BnF, ms. fr. 11569, f° 145 ; KERHERVE, *L'État...*, p. 73, 353, 354, 815, 974). En 1450, il enquête sur le nombre des feux de Marzan (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2986). Il doit être ce Jean Le Bouteiller, « demeurant à Guérande », en possession, à Rennes, rue des Porches, de deux maisons dont une neuve (*ibid.*, B 2188, f° 51). En pays guérandais, il pourrait être celui qui « passe » épisodiquement des actes entre le 22 janvier 1442 (*ibid.*, E 641) et le 30 juillet 1469 (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 68) ; qui, le 5 mai 1441, la seigneurie de Ranrouët, étant pour ses « trois quintes » entre les mains du duc, est institué par celui-ci sénéchal de cette seigneurie (BLANCHARD, *op. cit.*, n° 2485 », puis qui, le 13 avril 1442, est mentionné comme sénéchal de Guérande (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 30/13 comme témoin de la vente de ces trois cinquièmes). Il pourrait



encore être ce Jean Le Bouteiller concerné par une procédure qui l'oppose, devant la cour de Rennes, à François d'Ust, touchant certain consentement et promesse au mariage (BnF, ms. fr. 223148, p.527).

Un autre Jean exerce comme notaire entre le 26 juillet 1477 (Arch dép. Morbihan, E 52, p. 92) et le 19 mars 1496 (*ibid.*, E 52, p. 117). Il pourrait être le père de ce Guyon tenant des biens à foi, hommage et rachat relevant de la seigneurie d'Escoublac (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1450). Jean Le Bouteiller pourrait être l'époux de Jeanne Jego, qui présente avec son frère Jean, le 16 novembre 1499, à la suite du décès de Jean Jego, fils aîné, d'Alain Jego, décédé le 16 juillet 1499, un minu de rachat où figurent 58 œillets de saline, des pièces de vigne, une maison et jardin au Croisic (*ibid.*, B 1447)

Pierre Le Bouteiller, dont le lien avec les précédents est avéré (ci-dessus) sans que nous puissions clairement le préciser, paraphe des actes entre le 3 octobre 1450 (*ibid.*, B 1441) et le 24 octobre 1475 (*ibid.*, B 1475, au moins six occurrences entre ces dates). Il figure comme sénéchal de la seigneurie d'Assérac et de Ranrouët dans le compte tenu entre le 16 mars 1458 et le 22 novembre 1458, ses gages annuels étant de 20 livres (*ibid.*, E 299, f° 5 v°, 20 livres par an). Est-ce toujours lui ou un autre Pierre dont le rôle public peut être ensuite suivi à partir de 1485 : le 26 décembre 1486, il est procureur des régaires de l'évêque de Nantes à Guérande (*ibid.*, B 10, ajournement au conseil), fonction qu'il a pu cumuler avec celle de receveur pour un compte « conclu » le 2 juin 1489 (*ibid.*, G 38, f° 1), et sans doute encore après cette date (ci-dessous), le 20 mai 1489, il figure parmi ceux qui reconnaissent le caractère « profitable et utile » de la vente de tailles levées par le duc au « terrouer » de Guérande (*ibid.*, B 126 D, f° 4-4 v°), ce qui montre sa notoriété et la confiance que le pouvoir ducal place en lui ; le 28 septembre 1495, il est mentionné comme lieutenant à la cour de Guérande (*ibid.*, E 1229/1) et le reste jusqu'à sa mort (ci-dessous). Son engagement aux côtés du duc se lit (outre le 14 février 1472, ci-dessus), lors des événements de la fin du règne du duc François II. Dans le « *debitis* » de l'office de l'argenterie de François II présenté par Julien Thierry à la reine Anne, le 16 mars 1499, il figure, parmi ceux qui prirent en gage des bijoux ducaux pour une somme de 24 livres (*ibid.*, E 209/34, f° 2-2 v°. Il épouse Jeanne Le Mauguen, désignée le 10 octobre 1475, comme « à present femme » de Pierre Le Bouteiller, Jeanne étant fille d'Olivier Le Mauguen (*ibid.*, B 1443, et *ibid.*, B 1450, 23 octobre 1476, déclaration de la seigneurie d'Escoublac). Le 14 août 1477, qualifié de maître, il obtient évocation à Guérande, d'une affaire pendante devant la cour de la seigneurie d'Escoublac, d'arrérage du paiement d'une rente de 3 livres due par Jean Le Bouteiller, fils de Guyon



(*ibid.*, B 8, f° 140). Le 9 décembre 1480, il est curateur d'Alain Le Rouxeau et présente, à ce titre, le minu de rachat faisant suite à la mort de Simon Le Rouxeau, seigneur de Kerallain, intervenue en février (*ibid.*, B 1453) qu'il lui est connu une maison dans la ville de Guérande (*ibid.*, 1 E 280, 24 janvier 1488) ; et des liens avec Pierre de Carné qui le font le représenter lorsque celui-ci affranchit des rentes tenues roturièrement du domaine ducal (*ibid.*, B 1492, f° 3). Il décède avant le 29 novembre 1505, puisqu'à cette date, l'office de lieutenant de Guérande, vacant à la suite de la mort de Pierre Le Bouteiller, est attribué à Antoine Sorel (*ibid.*, B 15, f° 108 v°). Il laisse une veuve Blanche Jego et un fils prénommé Jean.

Le 12 octobre 1508, Jean Le Bouteiller et Blanche Jego, sa mère veuve de Pierre Le Bouteiller, ce dernier ayant été l'espace de sept ans receveur de l'évêque de Nantes au « terrouer » de Guérande sont concernés par la procédure engagée contre les héritiers de Jean Lespinay (*ibid.*, B 17, f° 138, la saisie des biens est ordonnée, et encore répit obtenu le 3 décembre 1513, *ibid.*, B 21, f° 275).

D'autres Le Bouteiller peuvent être cités :

- François. Cité dans un acte non daté après le 1<sup>er</sup> août 1466] il est fils de Jean le Bouteiller de Piriac (*ibid.*, E 1227/4).
- Jeanne. Le 21 juillet 1477, un accord est conclu entre Gilles de Quistinic, stipulant pour Jeanne Le Bouteiller, sa mère, et Éon de La Pommeraye, ce dernier promettant de continuer à payer 50 sous de rente (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 92).
- Jeanne. Veuve de Jean Josselin, elle est citée le 2 janvier 1502 (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 1355/24, et encore en 1521, *ibid.*, E 1355).
- Jean, seigneur du Bois-Jollan, en mai 1509 (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f° 37 v°) ;
- Jean. Qualifié de seigneur de Kerroul, lui et son fils Jean, en janvier 1533, rachètent 6 livres 3 sous 4 deniers des rentes à la chapellenie Saint-Pierre d'Escoublac, pour 123 livres 6 sous 2 deniers (Arch. dép. Loire-Atlantique, G 389).
- Jean. Désigné comme seigneur de Kerauldre (sans doute Kerandré en Pénestin), le 9 décembre 1539, il rend hommage pour 16 œillets à Assérac (*ibid.*, B 2413, f° 113), et le 30 juin 1540, il présente au roi un minu pour 72 œillets venus de la succession de Marguerite Lorans, décédée il y a trente ans, minu présenté par son frère François Laurens, seigneur de la

Chauvelière, en raison de la succession de Jean Lorans et de Catherine Le Fauhé, leurs père et mère (*ibid.*, B 1484).

- Jean. Époux d'Antonine Le Trelle, il est cité le 25 septembre 1542 (*ibid.*, 47 J 1).

Alain GALLICE, Charlotte FAUCHERAND

GALLICE Alain, FAUCHERAND Charlotte, « Le Bouteiller », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1<sup>er</sup> mars 2024